

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

12 novembre 2009

Présents : tous

Le maire ouvre la séance en donnant lecture du compte rendu de la réunion du 23 septembre 2009 qui est approuvé à l'unanimité.

PLU et Carte communale

Pour faire suite à la présentation qui en a été faite par les services de la DDE en séance du conseil municipal le 23 septembre, le maire propose que la commune se dote d'un plan local d'urbanisme, ce document s'avérant indispensable dès lors que la commune envisage de mener à bien des projets d'aménagement notamment la création d'un second lotissement à la Saulaie.

Après une brève discussion, le conseil accepte le principe de l'établissement d'un PLU. Les modalités de mise en oeuvre seront définies lors de la prochaine réunion de conseil.

Crédits attribués aux écoles pour l'achat des cadeaux de Noël

Le maire propose d'attribuer les crédits sur la même base que ceux du Noël 2008 à savoir :

Ecole publique :

20€ par enfant pour l'école maternelle (28 enfants en bénéficieront)

12€ par enfant pour ceux fréquentant le CP (8 sont concernés)

5€ pour les enfants du CE1, CE2, CM1 et CM2 (51 enfants)

Les crédits seront attribués sur la même base pour les enfants qui fréquentent l'école privée. Le nombre d'élèves par section sera requis auprès du directeur de l'école privée.

Le conseil adopte la proposition.

Terrains du Pontreau

Le maire rappelle que le conseil a fixé par délibération du 18 mars dernier le prix des terrains proposé à la vente à 13€ le mètre carré.

Le conseil autorise le maire à signer les contrats de vente correspondants lorsqu'ils se présenteront.

Par ailleurs, le conseil charge le maire de signer la convention de maîtrise d'oeuvre avec le cabinet AGEA AMOSSE/GIRAUD (coût estimé TTC 8820,32€).

CAE - Passerelle

Après une présentation du contrat d'aide à l'embauche pour les jeunes de 16 à 25 ans, le maire propose au conseil qui l'accepte, la création d'un poste à la voirie dans ce contexte, pour une durée de 12 mois renouvelable une fois . Le contrat est fixé à 35 heures par semaine, la rémunération sera établie sur la base du SMIC horaire par le nombre d'heures de travail.

Le conseil charge le maire de mettre en œuvre les démarches nécessaires avec la mission locale de la Touraine côté sud. La collectivité bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat dans les conditions arrêtées dans le cadre de la convention avec la mission locale ainsi que de l'exonération des charges patronales.

Régime indemnitaire

Sur proposition du maire, le conseil reconduit le régime indemnitaire des employés communaux sur la base identique des années précédentes.

Eau et assainissement

A la suite d'une erreur dans le tarif appliqué pour le calcul de l'abonnement, il est nécessaire de modifier la présentation qui en avait été faite lors de la séance du 23 septembre 2009.

La projection avait été établie sur la base de la tarification existant en 2008.

En appliquant la tarification actuelle (délibération du 13 février 2009) :

Pour le service de l'eau

Abonnement : 46€ par an

Abonnement secondaire : 27.50€ par an

Abonnement en attente : 4€ par an

M3 consommé : 0.42€ jusqu'à 100 m3

0.37€ de 101 à 500 m3

0.30€ au dessus de 500 m3

Redevance pour pollution 0,22

Pour 120 m3 d'eau , la facture s'établit comme suit :

$(100*0,42)+(20*0,37)+(0,22*120)+46$ (abonnement)= 42+7.4+26.4+46=**121.80€**

Application de la loi

L'abonnement ne devrait pas dépasser : $121.8*40\% = 48.72€$

Le conseil confirme sa décision du 23 septembre 2009 :

- il maintient le coût de l'abonnement à 46€ (conforme à la réglementation puisque inférieur à 40% d'une facture de 120 m3)
- il supprime les tarifs dégressifs
- il maintient le m3 consommé à 0.42€

ASSAINISSEMENT

Situation actuelle qui résulte de la DCM du 13 février 2009

Abonnement 82,50/ an

abonnement en attente 40€/an

M3 consommé 0,75€ (DCM du 13 février 2009)

Redevance pollution 0,17€

Soit prix d'une facture de 120 m3

$120*0,75+0,17*120+82,5=90+20,4+82,5=192,90€$

Application loi

Détermination de l'abonnement qui ne devrait pas dépasser : $192,9*40\%= 77,16€$

Après en avoir délibéré, le conseil confirme sa décision du 23 septembre 2009

- l'abonnement diminue et passe de 82€50 à **76.20€**
- le m3 consommé s'établit à **0.82€**

TERRAIN LA SAULAIE

Le maire informe le conseil que l'indivision BERGEON- GEORGET vient de consentir à la vente du terrain situé à la Saulaie à la commune de PreUILly.

Le conseil accepte cette acquisition payable comptant au vu d'un certificat délivré par le notaire Me ROBIN en application du décret 88-74 du 21 janvier 1988.

25255 m2 au prix de 3€ (dont le terrain destiné à la gendarmerie) et le reste au prix de 3€ le mètre.

Il charge le maire de signer l'acte authentique constatant cette vente et toutes les pièces s'y rapportant .

Il donne son accord sur les modalités de libération des terrains vendus à la commune conformément au projet d'aménagement et compte tenu du bail rural en cours au profit de M. JEANTILHOMME , à savoir:

- à première demande de la commune avec préavis de 10 mois sur les parties A et C du projet d'aménagement communal
- ultérieurement pour la partie B du projet d'aménagement. Pour cette partie, un bail précaire sera consenti par la commune à Nicolas JEANTILHOMME .

Une indemnité de 13156€ (4160€ l'hectare + 10% * 2 ha 875 ares) sera attribuée à Nicolas JEANTILHOMME en raison de la perte de superficie subie par son exploitation . Le versement interviendra à la libération des terrains (soit après la récolte 2010).

Par ailleurs, la commune renonce à exercer son droit de préemption sur le terrain que la communauté de communes va acquérir du fait de la création de la ZAD du Rond.

Sur le financement de cette acquisition:

Le maire précise que la vente de la maison située rue St Pierre doit contribuer au financement de l'acquisition du terrain de la Saulaie. Néanmoins, les banques ont été consultées, en l'attente d'une telle réalisation qui compte tenu de la conjoncture actuelle dans le domaine immobilier s'avère difficile, et qu'il n'est pas envisageable de brader le patrimoine de la commune . Toute proposition pourra en outre être examinée.

Quatre organismes bancaires ont été consultés : DEXIA CLF, La Caisse d'épargne , le crédit agricole et la CDC. Il n'entre pas dans les compétences de cette dernière un tel financement.

Après examen par le conseil municipal des différentes propositions collectées, celui-ci retient celle du crédit agricole. Il s'agit d'un prêt à court terme d'attente de 250 000€ sur une durée de 2 ans au taux index variable « euribor 3 mois moyenné » auquel s'ajoute une marge de 0,35%. Le capital sera remboursé in fine. Pour les intérêts, le conseil opte pour un versement mensuel. Le remboursement anticipé pourra intervenir à tout moment sans pénalité. Il n'y a pas de frais de dossier. Le conseil charge le maire d'établir et de signer le contrat correspondant.

La classe numérique

Le maire informe le conseil que l'inspecteur d'académie a validé notre candidature au programme « école numérique rurale ».

Le coût de l'opération s'élève à 13455€, subventionné à hauteur de 9000€.

Pour assurer le financement de cette opération, de même que celle de l'acquisition du terrain de Saulaie (budgétée partiellement à hauteur de 75837€), il convient de prendre la décision modificative suivante:

INVESTISSEMENT

Dépenses

informatisation école primaire programme n° / art. 2183	+ 13500
Réserve foncière (la Saulaie) programme 155/ art. 2118	+ 210000
Programme 131 bibliothèque 2188 et 23	- 572,37
Programme tx électriques 2153	- 1800

Programme 159 librairie 212 et 23	- 2127,63
	<hr/>
	219000

Recettes

16 prêt relais	+ 250000
subv. Ministère Educ nat	+ 9000
vente 024	- 40000
	<hr/>
	219 000

Loyers

Le maire propose au conseil la révision des loyers à compter du 1er janvier 2010 en appliquant une augmentation de 1,67 %, calculée sur la moyenne des indices de référence des loyers des 4 derniers trimestres:

Logement situé rte de Boussay, occupé par Jacky MOREAU	183€
rue des Varennes Didier GEORGET	233€
Grde Rue 1er étage BLANCHARD BACHELIER	305€
Bureaux CCTS	430€
Logement situé Rte du grand Pressigny MARTINEAU	343€
HAUSSEPIED	452€

S'agissant des logements vacants, ils seront proposés à la location aux tarifs suivants:

Pour le logement situé au 2ème étage de la Grande Rue	250€
Pour le studio Place Jean Moulin	175€

La location de l'appartement Place Jean Moulin est actuellement suspendue .

Cimetière

Le maire propose que le travail pour le creusement des fosses soit effectué par les entreprises extérieures dès lors que les obsèques ne sont pas réalisés par les services municipaux, après détermination de l'emplacement par les services administratifs de la commune et autorisations et décalrations nécessaires. Il charge par ailleurs ses services de la rédaction d'un règlement intérieur du cimetière afin qu'il soit opposable à tous.

Le conseil approuve cette initiative.

Livres perdus

Le maire informe le conseil que des livres de la bibliothèque ont été perdus pour un montant de 13,20€ . Le conseil charge le maire d'établir le titre correspondant.

Vestiaires et réalisation d'un clun house au stade

Le maire rappelle que Jean François Laloge a réalisé l'avant projet pour l'aménagement des vestiaires et la réalisation d'un club House. Le conseil charge le maire de solliciter le Conseil Général, la région et la fédération d'aide au football amateur pour l'obtention de subventions.

PLH

Le maire rappelle que par décision du 18 juin 2009, 10 logements avaient été retenus et proposés à la CCTS pour qu'elle intègre ce chiffre à la programmation de l'étude PLH réalisée par le PACT 37. Ce chiffre prend en compte des réalisations de logements des 5 années écoulées, des demandes de construction en attente, des objectifs d'augmentation de la population à atteindre et des critères propres à la commune .

En raison des projets envisagés, il y a lieu de rectifier ce chiffre pour le porter à 60.

Questions diverses

Terrain des Varennes

La vente du terrain située aux Varennes est en cours de finalisation. Or, les services de la DDE ont informé la commune que la délibération prise le 22 septembre 2008 et utilisée dans le certificat d'urbanisme 189 08 3 0018 est trop ancienne.

Le maire propose au conseil de prendre une nouvelle délibération afin que le projet de construction sur les parcelles section B n° 768 et 769 soit autorisé aux époux Bois qui souhaitent acquérir ce terrain.

Le conseil accepte.

Culture

La Compagnie du hasard propose une représentation théâtrale au cours de l'année 2010 dont le coût est de 3000€ TTC avec en plus les frais de voyage de 444€ TTC, les repas et les frais d'hébergement . Le maire propose que nous retenions cette proposition en sollicitant l'octroi d'une aide dans le cadre du contrat de développement culturel entre le conseil général et la CCTS .

Le conseil approuve et charge le maire d'intervenir pour la demande de subvention.

Informations

Après midi récréatif

Le maire informe le conseil que l'après midi récréatif destiné aux personnes nées jusqu'en 1934 se tiendra le 9 décembre à la salle des fêtes. Le coût de la prestation est de 640€ auquel s'ajoute les frais du goûter. Les invitations seront distribuées dans la semaine à venir.

Le maire donne lecture d'un courrier reçu de MME La Principale du collège qui remercie la municipalité pour la mise à disposition d'un véhicule à moindre coût, pour la collaboration à la médiathèque et pour l'aide précieuse apportée par les élus et employés municipaux.

La MSA par son Président Jean Louis Maignan indique qu'une conférence sur le thème « vieillir à domicile » se tiendra le 1er décembre 2009 à la salle des fêtes de Preuilly à 20 heures.

Une soirée cabaret « BREL et BRASSINS » aura lieu le 21 novembre 2009.

Le Président de la MCJ sollicite le prêt de la salle des fêtes pour la tenue d'une soirée conférence le 5 décembre dans le cadre du Téléthon.

L'école de musique organise une réunion d'information à destination des élus du canton le 20 novembre à 19 heures à la salle des fêtes.